

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Requête des soignants

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0041943

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : **4828** Société :

Actif

Pensionné(e)

Autre :

Nom & Prénom : **CHAKIB MOUAD**

136328

Date de naissance :

Adresse :

Tél. : Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Dr. Khadija BENDDANE
Spécialiste en Médecine Interne
Spécialiste en Médecine de Pharmacie de Casablanca
68, Hay Rataba, Rue Mouad Benou Jabal
Sidi Benouss - Casablanca
Tel: 0522 73 33 37 / GSM: 0562 15 05 45

Date de consultation **11/10/2022**

Nom et prénom du malade : **H.M LINE** Fakir Age : **60 ans**

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

goutte

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le paiement des Actes
11/11/2022	CS		8.000.00	Dr. KHALIL BEN ABBAS Spécialiste en Médecine & Pharmacologie Spécialiste en Médecine & Pharmacologie 88, Hay Kateri, Bd Moulay Bouabdellah Sidi Bennoussi - Casablanca +212 05 22 73 33 37 Gsm : 06 02 15 05

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Cœfficients	Montant des Honoraires
	11/10/2011	3 600	690,00

AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODP.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient des travaux
				Montants des soins
				Début d'exécution
				Fin d'exécution

O.D.F
PROTHESES DENTAIRES

DETERMINATION DU CŒFFICIENT MASTICATOIRE

	H
25533412	21433552
00000000	00000000
D	
00000000	00000000
35533411	11433553

[Création, remont, adjonction]

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET SACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LA VÉRACITÉ

Docteur khadija BENDDANE

Spécialiste en Médecine Interne
Echographie Médicale
Diplômée de la Faculté de Médecine
de Casablanca

الدكتورة خديجة بندان

طبيبة اختصاصية في الطب الباطني
الفحص بالصدى
خريجة كلية الطب بالدار البيضاء

Casablanca, le 11/10/2022.

N° Maladie Fausse à

Examens maladie

↓ Murs électrographie

Laboratoire d'Analyses Médicales YAFI
Dr EL KHAIF Amal
Bd Mbarek Ben Boubker Hammadi N° 52 - 54
Hay Al Qods Sidi Bernoussi Casablanca
05 22 75 86 77 Fax : 05 22 76 84 39

Dr Khadija BENDDANE
Spécialiste en Médecine Interne
Echographie Médicale
68, Hay Katiba Sidi Mouad Bnou Jabal
Tél : 05 22 73 33 37 / Gsm : 06 62 15 05 45



Laboratoire Autorisé N°: 26050

مختبر يافا للتحاليل الطبية

LABORATOIRE D'ANALYSES MEDICALES YAFA

BIOCHIMIE - HEMATOLOGIE - MICROBIOLOGIE - IMMUNOLOGIE - HORMONOLOGIE

Dr. Amal El Khafif

Pharmacienne Biologiste

Diplômée de l'Université de Granada-Espagne

د. أمال الخفيف

Patente : 31606078 - IF : 53000550 - CNSS : 2064872 - ICE : 001540529000093

FACTURE N° : 221000770

Casablanca le 11-10-2022

Mme HALIME Faouzia

Demande N°: 2210110100

Date de l'examen : 11-10-2022

INPE
09300 140

Récapitulatif des analyses

CN	Analyse	Val	Clefs
B358	Immunofixation des Protides (ou Immunoélectrophorèse)	B600	B

Total des B : 600

Total dossier: 690.00 DH

Arrêtée la présente facture à la somme de :
six cent quatre-vingt-dix dirhams

لaboratoire d'Analyses Médicales YAFA
Dr El KHAFIF Amal
Bd Mbarek Ben Boubker Hammadi N° 52-54
Hay Al Qods Sidi El Bernoussi Casablanca
05 22 75 86 77 Fax : 05 22 76 84 39

تاریخ اجراء التحاليل
غير قابل للتغيير

أوقات العمل : من الإثنين إلى الجمعة : 14h - 7h30 - 18h30 / السبت 7h30 - 14h - أخذ العينات في المنزل بالعيادة

Horaire continu : du Lundi au Vendredi : 7h30 - 18h30 / Samedi : 7h30 - 14h Prélèvement à domicile sur rendez-vous

Bd. Mbarek Ben Boubker Hammadi N° 52-54, Moubaraka Hay Al Qods Sidi El Bernoussi - Casablanca

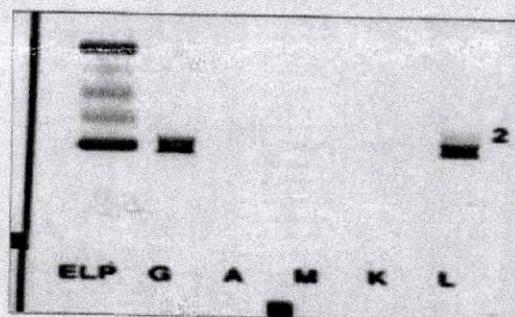
Tél.: 05 22 75 86 77 / Fax : 05 22 76 84 39 - E-mail : laboyafa@hotmail.com

Nom/Prénom: **HALIME Fouzia**

Date de prélèvement : 12/10/2022

Dossier 22101775

Immunofixation sérum



Commentaire

Présence d'une immunoglobuline monoclonale IgG de type Lambda . Bilan à interpréter en fonction du contexte clinique, radiologique et biologique.

en cours et -

Biogiste responsable : François CORNU				Biogistes médicaux :			
JC. AZOULAY	H. DESSUANT	L. JASSERAND	M. NOUCHY	C. SAULT			
A. BARBRY	L. DRUART	V. LE	A. OVIZE	B. SCHUBERT			
T. BENQUEY	T. DURAND	L. LEFLEM	G. PANTEIX	D. SCIORTINO			
Y. BOUAMRA	A. EBEL	A. LIQUIER	L. PELLEGRINA	A. SOARES			
C. BOURDIN	D. ENGERAND	A. MARCILLY	A. PETIT	L. STROMPF			
C. BOUZ	ME. FORAY	N. MEKNACHE	I. PETIT	S. TAPIA			
E. CART-TANNEUR	A. FORCE	J. MORTREUX	B. QUILICHINI	JM. VANDERNOTTE			
C. COIGNARD	L. GUIS	ME. NAUD	L. RAYMOND				
N. COUPRIE	H. HAJJI	X. NAUDOT	O. ROUALDES				

AUTORISATIONS : Activités de diagnostic prénatal ; analyses de cytogénétique, y compris moléculaire ; analyses de génétique moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies héréditaires, y compris de biologie moléculaire ; analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels ; Examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de détention et/ou d'utilisation de sources de rayonnements ionisants à des fins de médecine nucléaire.

Dossier : 20770 24204-24.10.22

Enregistré le 24 Octobre 2022, à 15h17

Édité le 26 Octobre 2022, à 15h50

Transmis par : LBM YAFA D'ANALYSES MEDICALES

Références : 2210180082

MA200 – C – 2077024204

LBM YAFA D'ANALYSES MEDICALES

BD MBAREK BEN BOUBKER HAMMADI 52 54

MOUBARAKA – HAY AL QODS-SIDI EL BER

0 CASABLANCA MAROC (F)

Exemplaire destiné au correspondant

Résultat d'analyse : Madame HALIME, FAOUZIA

Née le 14 Juin 1962, âgée de 60 ans

Prélèvement du 18 Octobre 2022 à 10h22



ACCREDITATION
N° 8-1100
Liste des sites accrédités
et portée disponibles sur
www.coefrac.fr

Seuls les résultats identifiés par le symbole # sont couverts par l'accréditation.

Informations complémentaires

DR ZAFAD SAADIA

IMMUNOCHIMIE Protéines

Chaines légères libres Kappa – sérum (Turbidimétrie–Optilite, Binding site)

- 8,31 mg/L Valeurs de référence 3,30–19,40

Chaines légères libres Lambda – sérum (Turbidimétrie–Optilite, Binding site)

- 637,20 mg/L Valeurs de référence 5,71–26,30

Le dosage des chaînes légères libres d'immunoglobulines doit impérativement être interprété en fonction du contexte clinico-biologique; ce test se situe en complément de l'électrophorèse et de l'immunofixation des protéines sériques et/ou urinaires.

Rapport chaînes légères libres KAPPA/LAMBDA

- < 0,09 Valeurs de référence 0,26–1,65

Biographe responsable : François CORNU		Biographe médical : C. SAULT	
J.C. AZOULAY	H. DESSUANT	L. JASSERAND	M. NOUCHY
A. BARBRY	L. DRUART	V. LE	A. OVIZE
T. BENQUEY	T. DURAND	L. LEFLEM	B. SCHUBERT
Y. BOUAMRA	A. EBEL	A. LIQUIER	D. SCIORTINO
C. BOURDIN	D. ENGERAND	A. MARCILLY	A. SOARES
C. BOUZ	ME. FORAY	N. MEKNACHE	L. STROMPF
E. CART-TANNEUR	A. FORCE	J. MORTREUX	S. TAPIA
C. COIGNARD	L. GUIS	ME. NAUD	JM. VANDERNOTTE
N. COUPRIE	H. HAJJI	X. NAUDOT	O. ROUALDES

AUTORISATIONS : Activités de diagnostic prénatal : analyses de cytogénétique, y compris moléculaire ; analyses de génotypage moléculaire ; analyses en vue du diagnostic des maladies infectieuses y compris de biologie moléculaire ; analyses de biochimie y compris les analyses portant sur les marqueurs sériques maternels ; Examens des caractéristiques génétiques d'une personne ou de son identification par empreintes génétiques ; Activité biologique d'assistance médicale à la procréation ; Autorisation de détention et/ou d'utilisation de sources de rayonnements ionisants à des fins de médecine nucléaire.

Suite des résultats

Exemplaire destiné au correspondant

IMMUNOCHIMIE (suite)

Valeurs de références du rapport chaines légères libres KAPPA/LAMBDA si insuffisance rénale : 0,37 - 3,10

Interlocuteur : N. Meknache, L. Guis-Cabanne - Réalisé par Biomnis IVRY - Validé par : Dr Nihad MEKNACHE

Dossier complet



François CORNU

La présentation de nos résultats a changé : désormais, chaque analyse est suivie de la mention « validé par », qui vaut signature informatique du biologiste concerné.